

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE HAUT CANTAL DORDOGNE

***Atelier thématique : environnement
SCoT Haut Cantal Dordogne
Mauriac, le 5 décembre 2017***

- **Bureau d'études** : Nicolas DIET (Id-ées), Quentin MACKRÉ (Terres Neuves), Llewella MALEFANT (Terres Neuves)
- **Pièces jointes** : liste des participants, diaporama présenté

Introduction : Présentation de la réunion et des objectifs du SCoT (Diaporamas 1 à 13)

- Présentation des objectifs et calendrier du SCoT
- Sont désignés :
 - o Rapporteur de Commission : Jean-Marie FABRE (*CC Pays de Salers*)
 - o Suppléant : Jacques KLEM (*CC Pays de Mauriac*)
- Présentation des enjeux environnementaux portés par les lois cadres, leur traduction dans le SCoT avec la notion de SCoT intégrateur/simplificateur et les attentes du code de l'urbanisme.
- Retour sur les enjeux retenus dans l'atelier d'émergence concernant l'approche environnementale : l'agriculture et le paysage (Diapo 8).
- Présentation de la logique déployée (« on ne part pas d'une page blanche, on s'appuie sur des murs porteurs et une capacité d'accueil »), permettant dès l'étape diagnostic d'orienter le SCoT dans une dynamique « projet » dans l'objectif d'orienter les projets (« le bon projet au bon endroit »), d'intégrer et qualifier les projets (qualité, ERC), et de déterminer la capacité d'accueil des projets (notamment vis-à-vis des ressources).
- Le paysage est le fil rouge du SCoT et des ateliers, en lien direct avec l'enjeu n°1 révélé dès l'atelier d'émergence, l'attractivité territoriale ».

Thème 1 : Paysages (Diaporamas 13 à 20)

- Présentation de l'occupation des sols et du relief.
- Présentation des unités paysagères avec leurs caractéristiques spécifiques et communes, et leurs enjeux spécifiques et communs.
 - o Intervention : Xaintrie Pleaudiennne, à prendre en compte en tant que sous-unité paysagère.
 - o Intervention : Artense, l'enjeu touristique est également très présent (lacs...).
 - o Intervention d'EPIDOR : il n'y a pas 0.6% de zones humides, mais 10%. Le territoire présente de forts signes d'évolutions : sur les surfaces d'espaces boisés qui ont augmenté (2 inventaires entre 48 et 80) dont il faut tenir compte. Le paysage a beaucoup évolué entre les dynamiques agricoles et forestières. Les rives de la Dordogne doivent être prises en compte comme un réservoir de biodiversité et une ressource à protéger, au-delà des frontières du SCoT. Préciser le caractère institutionnel de cette protection : réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO.

- Intervention du rapporteur : le phénomène de boisement continue. Comment le caractériser, l'arrêter ou le limiter. Il y a une partie des espaces fermés qui ne garantissent pas de ressource forestière suffisante pour l'avenir. Si ces espaces progressent comment faire pour anticiper et en faire une ressource viable pour l'avenir ?
- Le BE précise que les données utilisées là sont des données Corine Land Cover, permettant de révéler les grandes occupations des sols à une échelle large, dans l'objectif de donner les grandes tendances s'agissant des principales occupations (agriculture/forêt). Concernant l'enfrichement, la fermeture des milieux, ces questions seront effectivement abordées au cours de l'atelier (thèmes espaces agricoles et espaces forestiers).
- Intervention : sur le secteur de la Xaintrie Pleaudienne, la taille des parcelles a doublé sur le plateau riche agricole. Il faut prendre en compte le remembrement qui a fortement impacté le paysage.
- Intervention du rapporteur : le bocage est un atout et le SCoT pourra nous aider à limiter les dangers et dommages paysagers des opérations de remembrement. Pour que le territoire soit attractif, il faut que les exploitations soient attractives.
- Présentation de l'atlas des enjeux paysagers :
 - Interventions : la carte présentée s'attarde plus sur les paysages bâtis que naturels. De plus il faudra expliciter davantage les légendes et caractérisations des espaces. Les espaces naturels sensibles pourraient par exemple y figurer.
 - Le BE précise que l'atlas recense les éléments majeurs du patrimoine architectural, bâti et paysager (notamment les sites inscrits/classés), et qu'il intègre des éléments cadres de la charte du PNR des Volcans d'Auvergne (sur les bourgs et leurs dynamiques évolutives à respecter/encadrer) que le SCoT doit reprendre par souci de compatibilité.
- Présentation des deux chartes de protection architecturale et paysagère (Pays de Salers et Sumène-Artense). Est-il opportun que le SCoT puisse s'en saisir pour les traduire règlementairement ?
 - Intervention : avant de publier un atlas complet, il faut répertorier les chartes présentes, et s'en saisir dans un premier temps. La plupart des acteurs ne tiennent pas compte actuellement de ces chartes alors qu'elles existent.
 - Intervention du rapporteur : la question n'est pas de créer de la contrainte, mais il faut utiliser celles qui sont déjà présentes.
 - Réponse du bureau d'étude (Id-ées): la difficulté réside dans l'homogénéité de la donnée à l'échelle des 4 EPCI. Ces chartes ne couvrent pas tout le territoire, et les deux existantes n'ont pas le même degré de précision.
 - Intervention : il est sans doute plus pertinent de demander à toutes les EPCI de se doter d'une charte, pour ensuite pouvoir les traduire règlementairement dans le SCoT. Ceci dit, les élus doivent s'emparer de cet enjeu paysager, qui est l'enjeu n°1 de l'attractivité.

Thème 2 : L'agriculture (Diaporamas 22 à 27)

- Présentation des espaces agricoles, des dynamiques qui s'y exercent et des enjeux qui s'en dégagent.
 - Intervention du rapporteur : L'agrandissement des exploitations agricoles n'est pas forcément que négative. Elle peut aussi impliquer qu'il y ait plusieurs actifs par exploitations et donc le même ratio actifs/hectares cultivés. Il faut pouvoir s'adapter aux attentes actuelles d'éventuels futurs agriculteurs et s'adapter aux nouvelles demandes.
 - Intervention : l'évolution paysagère sur les espaces agricoles dépend beaucoup de l'évolution démographique. Pour maîtriser les évolutions il faut maîtriser la démographie agricole. La déprise démographique agricole combinée à la concurrence avec les exploitants aveyronnais participe à l'évolution paysagère des espaces agricoles (enfrichement des pentes, intensification des fonds de vallée...). La densité d'exploitants est inévitablement la garantie d'un meilleur entretien du paysage.

- Intervention : la filière lait génère plus d'emplois que la filière viande. Mais elle est en difficulté et perd des exploitants au profit des vaches allaitantes. Le problème est à régler. Certains choix économiques sont porteurs d'avenir, d'autres moins.
- Intervention du rapporteur : il faut prendre en considération la logique sociétale et la difficulté du métier. L'agriculteur qui se retrouve seul sur son territoire à produire du lait se pose des questions, se retrouve « isolé », et du coup suit aussi la tendance générale. Elever un troupeau laitier demande une mobilisation quotidienne, c'est un engagement très contraignant pour la vie de famille, les loisirs, et les aspirations de la vie actuelle. Il faut que la profession soit aidée pour compenser ces contraintes, mais le « *sur financement* » peut avoir des effets négatifs. Ce qu'il faut c'est créer de l'attractivité pour inverser la tendance démographique.
- Intervention : Il ne faut pas occulter les aspirations de la société actuelle. La consommation de viande a diminué, la filière lait est en perte de vitesse, les consommateurs sont aussi plus attentifs au bien être animal, et à la qualité environnementale. Ces phénomènes de société doivent être anticipés par la filière agricole, de même que la diversification agricole vers d'autres types de productions semble être un enjeu pour ce territoire.
- Présentation de l'atlas des espaces agricoles et de ses enjeux.
 - Intervention : Il faudrait intégrer la cartographie des cours d'eau à cet atlas.
 - Les estives sont des espaces agricoles à enjeux, particulièrement celles qui ne sont pas trop pentues car ce sont de secteurs riches agronomiquement. Elles pourraient à l'avenir (avec le changement climatique) être valorisées autrement (terres labourables par ex.). La difficulté réside aujourd'hui dans leur accès difficile.
 - Les prairies de fonds de vallée sont également des espaces à enjeux, car c'est là que s'exercent la plupart des pressions (réciprocités entre bâtiments et terres cultivées, concurrence entre extension villageoise/ZA et agriculture, concurrence entre agriculture locale et extra-départementale).
- Question des bâtiments agricoles anciens (principalement du 19^{ème} siècle).
 - Plusieurs interventions font apparaître que ces bâtiments sont aujourd'hui de plus en plus difficiles à sauvegarder et valoriser, du fait d'un nombre de contraintes pouvant se superposer (loi montagne, réciprocité RSD/ICPE dans les hameaux) et d'un coût important de restauration du fait des matériaux traditionnellement utilisés.
 - Malgré tout, ces bâtiments, d'un nombre très important sur le territoire du SCoT, représentent un enjeu vis-à-vis du patrimoine architectural et historique qu'ils représentent, mais aussi du potentiel qu'ils peuvent encore représenter (agriculture ou changement de destination).

Thème 3 : La forêt (Diaporamas 28 à 30)

- Présentation des espaces forestiers, des dynamiques qui s'y exercent et des enjeux qui s'en dégagent.
- Présentation de l'atlas des espaces forestiers et de ses enjeux.
 - Intervention du CNPF :
 - Dans les essences à valoriser, il ne faut pas oublier le chêne, présent sur le territoire principalement au sud-ouest (Pleaux, Xaintrie...).
 - Les forêts en pente ne sont pas forcément inexploitable. Les boisements résineux ne se développent plus. Depuis les années 2000 il n'y a plus d'aides pour le reboisement de résineux et les productions des résineux ont baissé d'1/3 en 10 ans. Le phénomène « d'énrésinement » est donc aujourd'hui résorbé. Il faudrait même être attentif au fait qu'il n'y ait plus suffisamment de résineux localement pour alimenter la filière.

- L'enjeu aujourd'hui réside avant tout dans l'accès aux parcelles forestières exploitables. Le morcellement parcellaire reste également une difficulté.
 - Il n'y a pas de réelle concurrence entre agriculture et forêt aujourd'hui sur le territoire du SCoT. La forêt avance par déprise agricole et non par politique de développement.
 - L'outil « règlementations de boisements » (utilisé notamment pour limiter l'enfrichement ou pour limiter l'enrésinement) a été développé dans les années 80 sur le territoire, mais ne semble pas avoir été renouvelé.
 - Dans les enjeux, il faut préciser qu'il est nécessaire de préserver un socle de surfaces forestières mixtes avant tout, c'est-à-dire peuplé d'espèces feuillues et résineuses (permettant notamment une meilleure résilience aux changements climatiques). IL faut également identifier l'enjeu de renouvellement des générations des ETF.
- Intervention EPIDOR : les troupeaux se sont densifiés et impliquent une dégradation des cours d'eau sur certains sites, c'est à prévoir et mentionner dans le diagnostic.

Thème 4 : La trame verte et bleue (Diaporamas 30 à 40)

- Présentation du « concept » de trame verte et bleue : la notion de continuités écologiques et celle de biodiversité.
- Présentation des atouts du territoire en la matière.
- Présentation de l'atlas de la trame verte et bleue et de ses enjeux.
 - Intervention : les projets de déviation de la RD922 seront transmis aux BE pour les intégrer à l'atlas : virages de Salins, déviation est de Mauriac/Le Vigan, et deux créneaux de dépassement.

Thème 5 : L'eau (Diaporamas 40 à 47)

- Présentation du grand cycle de l'eau et de ses enjeux (la trame bleue)
 - Intervention : la Fédération de Pêche a fait un recensement des obstacles dans les rivières, il faudrait pouvoir l'intégrer au diagnostic (info à transmettre aux BE qui se sont basés sur les données fournies par l'Agence de l'Eau et EPIDOR).
 - Intervention d'EPIDOR : il faut préciser que les cartes sont des modélisations qui ne reflètent pas toujours avec exactitude la réalité de terrain. De plus, l'enjeu majeur pour le grand cycle est la prise en compte du changement climatique (étiages et à secs des cours d'eau) avec une baisse des débits qui devra être anticipée.
 - Intervention de la MAGE : bien distinguer dans la cartographie les zones humides inventoriées des zones humides pré-inventoriées.
 - Intervention : Concernant la gouvernance, s'agissant de GEMAPI, il faut préciser que les EPCI vont bien récupérer la compétence au 1^{er} janvier 2018. Par contre, s'agissant de la mise en œuvre de cette compétence, il y a encore des démarches en cours pour l'organiser (études en cours sur certaines EPCI).
- Présentation du petit cycle de l'eau et de ses enjeux (AEP, assainissement, ruissellement et eaux pluviales)
 - Intervention : sur la gouvernance, le manque de moyens et de compétences à allouer à l'AEP et à l'assainissement, constaté, vient surtout du fait que le territoire est très rural et présente de ce fait un habitat et une population très dispersés.
 - Intervention : Les techniciens du pays de Sumène-Artense ne travaillent à l'échelle de l'EPCI que sur la compétence assainissement.

- Intervention : certaines communes du Pays de Gentiane se sont trouvées en pénurie d'eau potable et ont dû s'approvisionner à Riomès Montagne.
- Intervention : Le Pays de Salers travaille actuellement sur son SDAEP (les éléments de diagnostic seront transmis au BE).
- Intervention : La DDT rappelle que l'accueil de nouveaux arrivants doit se faire là où la ressource en eau est suffisante (notion d'adéquation besoins/ressources).
- Intervention : concernant l'assainissement, il est important de préciser qu'il existe également une filière en assainissement collectif, avec une gestion (SPANC) organisée à l'échelle des EPCI, et que ce type d'assainissement doit être considéré dans certains cas comme la solution.

Thème 5 : Les risques (Diaporamas 48 à 49)

- Présentation des principaux risques recensés et des enjeux à prendre en compte dans le projet de SCoT.
 - Pas d'intervention.

Fin d'atelier à 13h15.